L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 11 MARS 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LEMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 11 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par A. Marks, Levy & Co., au No 32 de la rue des Magasins.—marchandises sèches, Bagues "contour" brodeurs, etc.

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane,—bottes, souliers et brodequins.

Propriétés à l'encan—Ventes aux enchères de propriétés de choix, comprenant magasins et maisons, donnant un bon revenu et bien situées, annoncées pour être criées tous les samedis de ce mois à la Bourse St-Charles. Ces propriétés sont dignes de l'attention des capitalistes qui cherchent des placements sûrs et rémunérateurs. Voyez les annonces et les plans pour plus amples renseignements.

SPECTACLES.

Dimanche, 11 Mars 1877.

ACADEMIE—Simmons & Slocum, Minstrels.

Les travaux législatifs.

Il y a dans les deux Chambres de notre Législature, assez d'hommes intelligents, capables et expérimentés et une majorité assez bien disposée pour garantir dans des circonstances ordinaires, le passage de lois de réformes satisfaisantes. Malheureusement, la Législature s'est réunie au milieu d'embarras politiques qui devaient nécessairement gêner et entraver son action. Comme on attendait, de jour en jour, une solution de l'imbroglio gouvernemental, on a perdu la plus grande partie de la session ordinaire. D'un autre côté, l'absence d'entente préalable, le défaut de méthode et de programme ont été cause que beaucoup d'efforts individuels qui, bien dirigés, eussent produit des résultats utiles, ont abouti à une dépense infructueuse de temps et de zèle.

Ce qui se fait remarquer surtout, dans les travaux si multiples de nos assemblées, c'est l'absence de principes fixes pouvant servir à donner une assiette commune à la législation. Il eût été nécessaire d'établir ces principes dans un programme général, afin d'éviter les contradictions regrettables que nous voyons se produire.

Le bill adopté par la Chambre sur le Bureau de santé nous en fournit un exemple frappant.

Un des reproches les plus saillants et les mieux fondés qui aient été adressés au régime radical, a été la création de bureaux ou conseils d'un caractère hybride, création qui n'avait d'autre objet que d'enlever à l'administration démocratique de la ville, le contrôle de sa police, de ses écoles, de son parc, du service sanitaire et d'augmenter d'un autre côté, le patronage dont pouvaient disposer les radicaux.

Nous ne pensions pas qu'il pût y avoir dans une Législature conservatrice, de contestation possible sur la nécessité de restituer à l'administration municipale sa liberté entière d'action pour toutes les branches de service appartenant à cette administration. Ce n'est pas, cependant, sans difficulté que l'on a obtenu que le contrôle de la police fût restitué à la ville, et nous aurons à examiner si le bill sur l'instruction publique ne contient pas des clauses restrictives en ce qui concerne l'autorité de la ville sur les écoles. Mais le bill sur le Bureau de santé, que nous avons sous les yeux, contient la plus étrange confusion de principes que nous ayons jamais vue.

Ce bureau de santé est une institution qui est mi-partie d'État et mi-partie de ville. Des neuf membres qui doivent le composer, six seront nommés par le gouverneur et trois par le maire. Ils sont nommés pour six ans mais avec rotation partielle de deux ans en deux ans. Ce bureau mixte ainsi nommé se trouve investi d'une sorte de pouvoir dictatorial à la fois exécutif, législatif et judiciaire. Il a des sources de revenu et des employés et devient ainsi une institution financière. Il décrète des ordonnances, lance des ordres et les fait exécuter, il peut supprimer les industries qui lui paraissent nuisibles à la salubrité publique, ordonner des visites domiciliaires, prendre des mandamus et des injonctions, exiger que les dépenses qu'il jugera nécessaires soient insérées dans le budget de la ville, se servir de la police, faire condamner les gens à l'amende, leur intenter des procès, &c., &c.

Bref, ce bureau de santé devient une institution toute puissante, parallèle au gouvernement d'État et au gouvernement de ville et avec des pouvoirs plus étendus.

En lisant le bill, nous avons été tenté de proposer un substitut qui ne se composerait que de deux courts articles:

Art. 1er.—La quarantaine est abolie.

Art. 2.—Le Bureau de Santé est aboli.

Notre proposition choquera beaucoup de gens qui croient encore à l'efficacité des quarantaines, en la vertu des arrosages partiels avec de l'acide phénique, en la toute puissance des fumigations et qui trouvent quelqu'utilité dans les pavillons jaunes placardés aux portes pour jeter une terreur (salutaire apparemment sinon sanitaire) dans l'esprit des gens crédules. Aussi, comme nous ne voulons pas soulever contre nous, des clameurs de haro, ne la maintenons nous pas.

Seulement, nous demandons au Sénat de rejeter purement et simplement le bill de la Chambre et de lui en substituer un autre qui fasse du Bureau de Santé, non un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire sui generis, mais ce qu'il doit être rationnellement, un simple Bureau médical consultatif pour guider les autorités civiles régulières dans les mesures de police sanitaire et d'hygiène à adopter, dans les limites permises par le respect dû à la liberté de l'industrie, de la navigation et du commerce, à l'inviolabilité du domicile des citoyens et à la liberté personnelle.

Nous avons dénoncé depuis quelques années, certaines pratiques du bureau de santé, notamment l'enlèvement par force de malades atteints de petite vérole, contrairement à la volonté des familles, pratiques qui ne dépareraient pas les annales du moyen-âge, et les pavillons jaunes qu'on placarde aux portes des varioles ne doivent pas donner aux étrangers qui nous visitent une haute idée du degré de lumière qui règne dans nos sphères officielles.

Les auteurs du bill ayant étendu de beaucoup les attributions et les pouvoirs et par suite les dépenses du bureau de santé, ont imaginé pour couvrir ces dépenses de faire attribuer au bureau les revenus du bureau des naissances et décès et de l'inspection des abattoirs.

L'idée d'attribuer à un service public des revenus qui jusqu'à présent ont créé des sinécures, n'a certes rien de mauvais; mais nous objectons à ce que le bureau de santé devienne une institution financière irresponsable et si la réforme proposée est utile, il faut la réaliser au profit du trésor municipal.

La proposition faite d'annexer au bureau de santé le bureau des naissances et décès qui deviendrait aussi bureau d'enregistrement des mariages, n'est rien moins qu'une proposition de créer à la Nouvelle-Orléans un état civil complet.

C'est là une grosse affaire, très sérieuse, très importante et qui mérite d'être prise en considération. Mais c'est une question tellement distincte de celle de la salubrité publique que nous ne voyons pas ce qu'elle y vient faire. C'est une des choses faciles que d'introduire dans les mœurs et les habitudes l'enregistrement des naissances et des mariages, et le meilleur moyen d'y arriver serait peut-être la gratuité des inscriptions, en se faisant payer que les certificats. Mais c'est une mesure assez grave pour qu'elle soit l'objet d'une loi spéciale [illegible] étudiée. Ensuite, si un état civil [illegible] doit être substitué à ce qui existe [illegible] d'un [illegible] au bureau de santé.

[illegible]

...intéressement, en effet de donner ce que consent à mêler avec les autres opposition à la liberté des communications.

En résumé, le bill dont nous nous occupons, paraît avoir été ébauché avec beaucoup de hâte et dans le bénéfice d'un travail sérieux, mais il a été rédigé sous l'empire de préoccupations d'un ordre tout à fait spécial. Ses auteurs, convaincus qu'un bureau de santé composé d'hommes d'élite, pourrait accomplir des merveilles pour la salubrité publique, s'ils avaient carte blanche et suffisamment d'argent, se sont ingéniés à accumuler les pouvoirs les plus extraordinaires entre les mains des membres de ce bureau, et la majorité de la Chambre l'a adopté évidemment dans la pensée que ce bureau ainsi armé, viendrait à bout de protéger la Nouvelle-Orléans contre toutes les maladies épidémiques, contagieuses ou autres, sans s'inquiéter des principes et des règles qui dans une société bien policée, doivent présider à la répartition des pouvoirs et de ses attributions.

Nous espérons que le Sénat, mieux avisé, adoptera une loi qui renfermera le bureau de santé dans sa sphère d'action naturelle, et qui saura concilier les soins à donner à la salubrité publique, avec les intérêts de la navigation et du commerce et les droits des citoyens.

La nomination d'un Sénateur des Etats-Unis.

La session extraordinaire de la législature se terminant vendredi prochain, il va falloir que nos représentants et nos sénateurs se décident à élire un sénateur des Etats-Unis. Les raisons qui avaient fait retarder jusqu'ici cette élection, n'existent plus, et il peut être important au contraire, que l'élu de la véritable législature aille contester à Washington le siège que réclame l'usurpateur Kellogg.

Les suffrages de l'assemblée se sont répartis dans les scrutins qui ont eu lieu jusqu'ici, sur un assez grand nombre d'honorables citoyens, et le Democrat en désigne plusieurs autres qui pourront être présentés.

Nous croyons qu'il ne serait pas prudent de nommer ni l'un de nos représentants au Congrès, ni l'un de nos sénateurs ou représentants dans la législature d'Etat, car ce serait s'exposer à diminuer une majorité déjà très faible et à perdre les services d'un homme de talent et d'expérience dans l'une ou l'autre de ces assemblées.

En tête de la liste de noms que publie le Democrat, nous voyons celui du juge H. M. Spofford. Ancien juge de la Cour Suprême, homme d'une haute intelligence, d'une intégrité parfaite, indépendant par sa grande fortune, le juge Spofford remplit toutes les conditions requises pour représenter dignement la Louisiane dans le Sénat des Etats-Unis. Il n'est ni Bourbon ni fire eater, mais il n'est pas non plus entaché de ce libéralisme suspect qui masque l'absence de principes. M. Spofford est profondément dévoué à la Louisiane et il en défendrait les intérêts avec un zèle éclairé. La nomination serait, pensons-nous, une des meilleures qui pourraient être faites et une de celles qui auraient le plus de chances d'être bien accueillies par la majorité du Sénat.

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite du capitaine L. B. Taylor, Louisianais, qui représente le Pensacola Daily *Herald*, journal fondé il y a un mois à Pensacola par un écrivain bien connu, le gouverneur Sam. Bard.

LES RÉCOLTES DE SUCRE ET DE RIZ EN LOUISIANE.—Le rapport annuel sur la récolte de sucre et de riz en Louisiane pour l'année 1876-77, préparé par nos confrères du *Prix-Courant*, forme un volume d'une centaine de pages et contient, outre les statistiques soigneusement compilées, des articles fort intéressants sur l'introduction et le développement de ces deux cultures dans notre Etat, ainsi qu'une note sur le commerce du sucre aux Etats-Unis.

Nous extrayons ce qui suit de la récapitulation contenue dans les pages 75 et 76.

	boucauts,	livres.
Sucre	169,887	194,963,426
		barils.
Mélasse		264,605
		barils.
Riz écalé		161,694.

La récolte de 1875-76 n'avait été que de 139,501 boucauts de sucre, 283,264 barils de mélasse et 106,081 barils de riz.

TRADUCTION DE RIP VAN WINKLE.—Le major L. Du Bos, professeur à l'Ecole supérieure de Charleston, vient de faire en très bon français et dans un excellent style une traduction du conte si connu de Washington Irving "Rip Van Winkle." L'esprit et les traits caractéristiques de ce conte ont été habilement rendus par l'écrivain français et sa traduction a été éditée, en un joli petit volume, par la maison Claxton, Remsen et Haffelfinger, de Philadelphie.

On trouve chez Danziger un assortiment complet de belle bonneterie.

UN CONCERT QUI FERA SENSATION.—Le 5 juin prochain, il y aura à la Nouvelle-Orléans un grand concert-promenade qui fera certainement sensation, car le général Beauregard et le général Jubal Early ont consenti à y surveiller et à y diriger le tirage semi-annuel extraordinaire de la Loterie de la Louisiane. Le gros lot de ce tirage sera de cent mille piastres et le prix des billets est seulement de dix piastres.

Le meilleur assortiment de grenadines, de soie, de couleur et noires, chez A. Shwartz & Son, 160 et 162 rue du Canal.

LE GRAND BAL DE LA SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE.—Cette fête, destinée à célébrer le quatrième anniversaire de la fondation de la société d'assistance mutuelle de St. Maurice, aura lieu lundi, 19 mars, jour de la St. Joseph, dans la salle Grunewald. A en juger par les préparatifs qui se font en ce moment sous la direction de M. Albert Dunet, le bal du 19 sera un des plus brillants de la saison. L'excellente musique de A. Cuniot a été engagée pour la circonstance. On verra aux annonces que la vente du restaurant, de la barre et du vestiaire sera faite à l'enchère, ce soir à 6 heures, dans le salon de M. François Tarride, rue Madison, No 11.

UN TIRAGE SEMI-ANNUEL EXTRAORDINAIRE.—Voici une nouvelle qui va faire sensation parmi les courtisans de dame Fortune. On annonce pour le 5 juin prochain un tirage extraordinaire de la loterie de la Louisiane, tirage dont le gros lot sera de CENT MILLE PIASTRES, le prix de chaque billet n'étant que de DIX PIASTRES. Mais ce qui donne à ce tirage un caractère exceptionnel, c'est que le tirage aura lieu au milieu d'un grand concert promenade sous la surveillance et le contrôle de deux des généraux les plus renommés et les plus honorés du Sud, le général G. T. Beauregard et le général Jubal A. Early.

Fil de Lille, Gants, un déballage chez A. Shwartz & Son.

NOUVEAUX ARRIVAGES.—MM. B. & W. Croner, 147 rue du Canal, invitent le public à venir examiner [illegible] assortiment complet d'étoffes nouvelles qu'ils viennent de recevoir. Dans une autre partie de ce numéro on trouvera une annonce [illegible] de toutes ces étoffes.

[illegible] Les [illegible] meilleurs engrais [illegible] planteurs [illegible] leurs champs. [illegible] insérée plus loin [illegible] A. A. [illegible]

[illegible]

CREVETTES FRAÎCHES DU GOLFE.—Ce produit de la mer est spécialement délectable tel qu'il est préparé par MM. G. W. Dunbar & Sons, 12 et 14 rue St. Louis, au moyen d'un système de mise en ferblanc, après avoir été cuites dans leurs eaux de telle [illegible], ce qui empêche tout contact [illegible] conserve aux crevettes leur [illegible] saveur. Ainsi préparées, ces crevettes sont surtout bonnes pour la saison du carême, comme une nourriture additionnelle pour les résidents de l'intérieur, qui peuvent s'en procurer chez tous les grossiers [illegible]. Voir l'annonce dans une autre colonne.

OCCASION EXCEPTIONNELLE.—La maison Pepin et Broussard ayant reçu son assortiment de marchandises de printemps et d'été, informe ses clientes et les dames en général, qu'elle vient de réduire ses prix de façon à vendre aux prix coûtants, pour du comptant bien entendu. Cette baisse de prix devant être maintenue jusqu'au 1er avril [illegible] fortement le public à en profiter de crainte qu'une semblable occasion ne se représente plus de la saison.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.—Nous signalons à l'attention des dames et des acheteurs en général la grande annonce que la maison B. & W. Croner, rue du Canal 147, publie [illegible] colonne. [illegible] variétés et d'une richesse extraordinaire et rien n'y est omis de ce qui peut convenir aux besoins généraux des ménages de la ville et de la campagne. Quant aux prix, ils sont d'une modicité extrême et beaucoup sont de 30 0/0 au-dessous des prix ordinaires. Comme ils détaillent [illegible] l'énumération des articles nous les recommandons d'une manière particulière aux personnes dont les moyens pécuniaires sont limités. En somme, la maison Croner se distingue tout à la fois par la qualité et le bon marché et offre une occasion rare d'emplettes pour tout le monde.

GRAND DÉBALLAGE.—Nous signalons à l'attention des dames le grand déballage d'étoffes de printemps qu'opère en ce moment la maison Fellman Bros., 128 rue du Canal. En visitant ce magasin un des jours de la semaine prochaine, elles trouveront l'occasion d'y faire des emplettes exceptionnelles. Voir plus loin l'annonce.

Grandes occasions en linons irlandais chez Danziger.

Toiles d'Irlande en pièces de 24 yardes à $6,00 chez A. Shwartz & Son.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le parti des natifs Américains.

Il faut ajouter le nom de M. Eugène Guichard à la liste de ceux qui déclarent qu'on a mis leurs noms sans leur consentement, au bas de la lettre adressée à M. Lucien Adams pour l'engager à se mettre à la tête d'un nouveau parti d'Américains natifs.

$5000 de récompense.

Mr. Packard, en sa qualité de gouverneur postulant, a offert une récompense de $5000 pour la capture de l'assassin de Weber. Le but est louable, mais où Mr. Packard prendra-t-il la somme si l'assassin est arrêté? Mr. Packard est réellement l'Ajax de la politique. Il n'y a rien d'impossible pour lui, dès le moment qu'il s'agit du gouvernement de la Louisiane. Il veut ce gouvernement à tout prix, et plus les événements se déclarent contre lui, plus il se raidit dans son ambition et sa persistance. Sous ce rapport nous trouvons, comme dit le *Republican*, que Mr. Packard est admirable.

Collecteur de taxe du 1er District.

La nomination du major E. A. Burke, comme collecteur de taxe du premier District, a été confirmée par le Sénat.

Comédien.

La fameuse Marie Jeanne, fille de salle, au café chantant du "Pacific", a été arrêtée comme complice dans l'opération de drogue et d'escroquerie pratiquée aux dépens du jeune Colin, jeudi dernier. Le capt. Kelly a emmené Jeanne au corps de garde du Troisième Precinct, où elle attendra qu'on l'interroge.

Disparu.

Dans la nuit du 8 du courant, Robert Marchon, âgé d'environ 40 ans, a disparu de chez lui, rue d'Orléans 414, et on n'a pas eu de ses nouvelles depuis. Marchon a une moustache, des cheveux et des yeux noirs. Le [illegible] fois qu'on l'a vu, il avait une [illegible] à carreaux, un pantalon gris et un chapeau noir.

Chûte d'un poteau de gaz.

Vendredi soir, un allumeur de lanternes en montant sur l'échelle qu'il avait appuyée contre le poteau situé au coin des rues St Pierre et Royale, a causé ce poteau qui est tombé sur la [illegible]. [illegible] lettres [illegible] deux lettres qu'elle contenait ont été prises par le sergent [illegible] postées dans la [illegible] au coin de l'allée de cour et de la rue de Chartres.

Mort du coup.

Rudolph Richers, qui avait reçu à la tête un coup de bâche asséné par John Harnett, rue Commune 348, est mort vendredi matin, des suites de cette blessure, à l'hôpital. On s'étonne que le coupable n'ait pas encore été arrêté, car on dit qu'il n'est pas sorti de la ville.

Nouveaux pensionnaires pour le pénitencier.

Le steamer Natchez est parti, hier soir, à cinq heures, ayant à son bord trente pensionnaires pour la prison d'Etat à Bâton-Rouge. De ces trente, vingt-six appartiennent à la race noire et quatre à la race blanche.

Arrestations.

John Burns et Edward Moor ont été arrêtés, hier soir, et conduits à la station de police centrale. Le premier était ivre et l'autre a troublé un officier de police dans l'exercice de ses fonctions.

TEMPÉRATURE—10 Mars 1877.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin	39	4
Midi	57	14
3 P. M.	57	14
6 P. M.	56	13

300 douzaines bas fins pour dames à $6,00 chez A. Shwartz & Son.

10,000 yardes Indiennes fil à 12 cents et demi chez A. Shwartz & Son, 160 et 162 rue du Canal.

LA STATUE DE LA LIBERTÉ.—Voici le texte officiel de la résolution votée par les deux Chambres du Congrès et promulguée par le Président pour autoriser l'érection du monument Bartholdi:

Résolution ayant pour but d'autoriser le Président à désigner et à réserver un emplacement pour le dépôt colossal de la Liberté éclairant le monde, et de pourvoir à son entretien permanent et à sa conservation.

Attendu que le Président a fait savoir au Congrès que des citoyens de la République française [illegible] indépendance [illegible] dans une des [illegible] Unis dans le port de New-York, une statue colossale de bronze de la Liberté éclairant le monde [illegible];

Attendu qu'il convient de pourvoir à l'entretien et à la conservation de ce grand monument artistique de l'amitié constante de notre ancien allié;

En conséquence il est résolu par le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique réunis en Congrès:

Le Président des Etats Unis est autorisé [illegible] la Liberté éclairant le monde [illegible] sera offerte par les citoyens de la République française [illegible] réserver [illegible] sur l'île Bedloe, dans le port de New York.

Après l'achèvement du monument, il pourvoira à son [illegible] grand monument [illegible]

Le Président [illegible]

[illegible]

LES CARDINAUX.—On sait qu'au consistoire [illegible] futurs cardinaux [illegible] M. de Falloux, [illegible] M. Howard, [illegible] L'Agence Havas publie à ce propos un article intéressant.

M. de Falloux, frère de l'ancien ministre français, est établi à Rome depuis une trentaine d'années. Il y remplit la charge de Régent de la chancellerie apostolique, dans les ordres du Pape, qui est le chancelier, et d'un cardinal, qui est le vice-chancelier. Sa grande fortune lui permet de représenter avec éclat et de faire beaucoup d'aumônes. [illegible]

Le *Temps* évalue la fortune de Mr de Falloux à 70,000 livres de rente environ. Il occupe un palais [illegible] Corso [illegible] collection d'objets précieux formée depuis trente ans avec le plus grand goût.

M. Howard, [illegible] dans les gardes du corps de la reine Victoria, est archevêque in partibus de Néocésarée et évêque auxiliaire de Frascati, près de Rome.

Il sera un "Anglais Cardinal."

[illegible] cardinaux [illegible] la France [illegible] Lyons et de Reims, [illegible]

De là les démarches pour obtenir la promotion [illegible]

Il importe d'autant plus, maintenant, au Saint-Siège, de rendre impossible l'élection d'un pape non-italien, que l'Italie est intéressée à ce futur élu [illegible] de pouvoir temporel un obstacle [illegible] tant dans l'anomalie que présenterait un État italien gouverné par un souverain étranger.

UN AFFREUX ACCIDENT.—Un plus important des fabriques de chaux des environs de Rouen, vient d'être le théâtre d'un affreux accident. Un des fours [illegible] venait d'être chargé [illegible] de charbon de bois, marchait mal; un ouvrier descendit pour [illegible] provoquer un tirage plus actif.

A peine au bas du fourneau, il tombait asphyxié par l'oxyde de carbone. Ne le voyant pas remonter, un de ses camarades [illegible] descendre; il eut le même sort. A ce moment, arrivait le propriétaire de l'usine. Emporté par le désir de secourir ses deux ouvriers, il se jeta sur l'échelle et tomba sans mouvement à côté des deux premières victimes.

Enfin, un quatrième ouvrier se précipitait à son tour pour sauver son maître, et succombait victime de son dévouement. L'épouvante avait [illegible] un moment paralysé les spectateurs. Des secours arrivèrent [illegible] ; mais il était trop tard. On ne put retirer que quatre cadavres.

Gardez ce qui suit.—[illegible] vous conserver la vie.—Il n'y a [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] nombre de gens qui [illegible] payer 75 cents [illegible] A. Bourbon [illegible] Saint-Louis [illegible]

A vendre par tous les pharmaciens aux Etats-Unis, et, en gros, par E. J. Hart & Co, G. R. Finlay & Co, J. L. Lyons et Fredericksen & Hartz, Nlle-Orléans.

Décédée, samedi, 10 mars, LE LONDY, [illegible] âgée de [illegible] Les amis de la famille [illegible] à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à deux heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Washington, entre Gayoso et Dupré.

Dimanche, 11 mars 1877.

Décédé hier soir, à 5 heures et demie, à l'âge de vingt-cinq ans, ALBERTA GALVAN, natif de Tampico, (Mexique). Les amis et connaissances des familles José Villar, Peter Walter, H. Devin, C. Tring, L. Pandy sont respectueusement priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures et demie. Le convoi partira de sa dernière demeure rue Craps, entre la rue des Français et Champs-Elysées, 3e dist.

Mariages et Décès enregistrés dans ces jours aux de la Ville, durant la semaine.

MARIAGES.

T. W. Bethick à Mlle Olivia J. Tures.
Henry N. [illegible] à Mlle [illegible].
David G. [illegible] à Mlle [illegible].
Aaron [illegible] à Mlle [illegible] Tische.
John T. [illegible].
Robert G. E. Dupré de Lavallade à Mlle Marie [illegible].
Aaron Lambert à Mlle Henriette Tische.

DÉCÈS.

Dlle Regina C. Bien, décédé aux Arkansas.
Rudolph Richers, 35 ans, Saxe.
Patrick J. Burke, 45 ans, Irlande.
Lizzie Le Humphreys, épouse des Lvinski Reina, 42 ans.
James O'Leary, 38 ans, New-York.
[illegible]
[illegible] Pennsylvanie.
[illegible] Orléans.
Anna, épouse de T. A. [illegible].
Ralph Kelly, 2 ans, Irlande.
[illegible] Lorraine.
[illegible]
François Dieux, 48 ans, France.
[illegible] Nlle-Orléans.
James Conlon, 33 ans, Irlande.
Margaret [illegible], 31 ans.
Mrs E. J. Newman, 48 ans, Irlande.
Frank Kohlmann, 35 ans, Allemagne.
Kreenia e Berly, épouse de A. Fortier, 40 ans, Nlle-Orléans.
[illegible]
Théodore Osmon, 18 ans, Nlle-Orléans.
Michael McCormick, 51 ans, Tennessee.
[illegible]
Un enfant de 2 ans et demi, de W. T. Patterson.
Un enfant de 17 mois, de W. T. Patterson.
[illegible]
Un enfant de 5 ans, de [illegible] Favrot.
Un enfant de 3 ans et demi, de Jacob Gesta.
Un enfant d'un an, de W. T. Patterson.
Un enfant de 17 mois, de Phillip Kelly.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis, le MERCREDI, 14 mars, à sept heures précises du matin, pour le repos de l'âme de défunt JOSEPH DAVID. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister. 11 mars—3t

[illegible] AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. A W. YOUNG. [illegible]

Entrepôt de Tapis.

AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES

Nous offrons, à DES PRIX REDUITS, notre [illegible] TAPIS [illegible] BURLAPS [illegible]

Société de Bienfaisance Mutuelle de Police. [illegible]

[illegible]

Bureau de [illegible]

[illegible] Nlle-Orléans, 10 Mars 1877.

[illegible] New York.

[illegible]

MM. F. [illegible] JOHN [illegible], le membre [illegible] W. J. D. HOWARD [illegible]

[illegible]

IMMENSE DÉBALLAGE!

—DE—

Marchandises de Printemps

CHEZ

FELLMAN BROS.

RUE DU CANAL, No 128.

Nous avons reçu, durant cette semaine

10 Caisses

De [illegible] FELLMAN [illegible]

SMALL PROFITS, QUICK RETURNS.

4 Caisses Piqué

De 15 à 50 cents dans toutes les [illegible].

Baptiste à vendre.

[illegible] GRENADINES [illegible]

Grenadines Noires.

[illegible] VARI SOIE [illegible]

Foularies en couleur!

[illegible] A 25 cents.

Alpacas en couleur!

[illegible] A 25 cents.

[illegible] MOHAIR [illegible]

Moustiquaires de Bobinet

[illegible]

Bas pour Dames.

[illegible] ENFANTS [illegible]

Gants de peau! Gants de peau!

300 paires GANTS DE PEAU [illegible]

Linge de Dessous pour Dames

[illegible] POUR FILLETTES, ETC. ETC. [illegible]

FELLMAN BROS.

Printemps de 1877.

50 caisses de nouvelles étoffes de printemps, déballées et offertes au public,

CHEZ

A. SHWARTZ & SON

Aux Nos 160 et 162 de la rue du Canal.

[illegible] GRENADINES [illegible] PIQUE BLANC [illegible] TOILE D'IRLANDE [illegible]

A. Shwartz & Son. 11 mars—

G. W. DUNBAR & SONS

Chevrettes Fraîches du Golfe,

Mises en ferblanc et en boîtes [illegible] les grosseurs aux prix [illegible].

Nous [illegible] FIGUES [illegible] ARTICHAUTS [illegible]

Nos 10, 12 et 14 rue St. Louis. [illegible]

11 mars—

ARTICLES DE MÉNAGE—[illegible] Damas, Bobinet et [illegible] Toutes les Nottingham, &c., &c., [illegible] vente, jusqu'au 1er avril, chez

PEPIN & BROUSSARD.

11 mars— 159 rue du Canal.

Aux Planteurs et aux Fermiers

Farine de Graines de Coton.

Le meilleur et le plus [illegible] des engrais.

NOUS en vendons, en [illegible] tée et à bas prix.

A. A. [illegible]
Au coin des rues [illegible]

Boîte 786 du bureau de Poste.

[illegible]

Bal de la Société Philanthropique Mutuelle de St-Maurice.

Vente du Restaurant et du Vestiaire.

LA VENTE à l'enchère du restaurant de la barre et du vestiaire [illegible] société d'Assistance [illegible] aura lieu CE SOIR [illegible] à 6 heures [illegible] le salon de Mr François Tarride, [illegible] No 11.

ETOFFES DE BLANC—[illegible] Français et Organdis [illegible] prix coûtants jusqu'au 1er avril, chez

PEPIN & BROUSSARD.

11 mars— 159 rue du Canal.

Aux propriétaires et agents.

[illegible]

LEHMAN [illegible]

[illegible]

AUX MAGASINS

—DE—

DANZIGER,

Aux No 188 de la rue du Canal, entre Dauphine et Burgundy.

—DE—

[illegible]

Marchandises de Printemps.

—1877—

[illegible] en vente LUNDI, 12 du courant: [illegible] ETOFFES [illegible] GRENADINES NOIRES [illegible] SOIERIES NOIRES [illegible] TOILES D'IRLANDE [illegible]

ETOFFES de BLANC [illegible]
LAWNS,
LAWNS VICTORIA,
[illegible] NANSOUS,
[illegible] NANSOU [illegible],
PIQUES,
&c. &c. &c.

[illegible] CHEZ

DANZIGER,

Au No 188 de la rue du Canal.

—IN—

[illegible]

Grande occasion offerte aux acheteurs de marchandises sèches.

—CHEZ—

PEPIN & BROUSSARD,

159 Rue du CANAL, [illegible]

AFIN de [illegible] nos vendeurs [illegible]

Aux prix coûtants.

Cette occasion est la plus grande offerte aux [illegible] la ville et de la campagne, et tout le monde [illegible]

PEPIN & BROUSSARD, [illegible]

11 mars—

Nouvelles Etoffes de Printemps.

B. & W. Croner,

147 — Rue du Canal — 147

[illegible]

B. & W. CRONER,
Au No 147 de la rue du Canal.

[illegible] PEPIN & BROUSSARD.

11 mars— 159 rue du Canal.

Cuisinière

ON demande une CUISINIERE BLANCHE, parlant français, rue Dumaine, No 37, [illegible] 10 mars—[illegible]

Perdue

JEUDI soir, dans le trajet de la rue Bourbon, [illegible] BOUCLE D'OREILLE [illegible] récompense [illegible] 11 mars—1t

Montre perdue.

Il a été perdu hier, [illegible] MONTRE [illegible] CHAINE [illegible] 11 mars—1t

Chien perdu.

Un chien d'arrêt, blanc avec taches [illegible]

[illegible]

Brasserie à Vapeur.

[illegible] Rue [illegible]

NOTRE bière [illegible]

N. A. PEYROUX

NOTAIRE PUBLIC.

[illegible]

NOUVEL ARRANGEMENT.

1877.

[illegible] INSTALLATIONS DE GAZ [illegible] TRAVAUX EN CUIVRE [illegible]

[illegible]

PEYGRAUD & GARCIA.

AU No 40 DE LA RUE DU CAMP.

[illegible]

ATTRAIT

—SANS—

EXEMPLE

TIRAGE SEMI-ANNUEL

DE LA

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE

L'ETAT DE LA LOUISIANE

AVEC UN

GRAND

Concert Promenade

Sous la surveillance de

Gén. G. T. Beauregard

ET DU

Gén. Jubal A. Early.

LE

TIRAGE AURA LIEU

A la Nlle-Orléans

Le Mardi, 5 Juin 1877.

LE

GROS LOT

EST DE

$100,000.

LE

PRIX DU BILLET

N'est que de

DIX PIASTRES

Jusqu'au 1er avril vous pourrez acheter des TOILES BLANCHES ET EN COULEUR [illegible] chez

PEPIN & BROUSSARD.

11 mars— 159 rue du Canal.

GRANULES ET TEINTURE

—DE—

SYLPHIUM CYRENAICUM

—UN ASSORTIMENT COMPLET—

—DE—

Spécialités Françaises.

A vendre par

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE.

[illegible] rue de [illegible]

Compagnie de la [illegible] Nlle-Orléans, [illegible] QUATRE PIASTRES [illegible] à la Loge, rue Femme, entre les rues St-Ferdinand et Montegut, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

WM. S. R. [illegible]

[illegible]

Bureau de la Compagnie [illegible] Nlle-Orléans, [illegible] Directeurs [illegible]

H. RUARD, [illegible]

CONFORMÉMENT à une résolution des Directeurs de [illegible] Insurance Co., [illegible] février 1877, [illegible] le SAMEDI, 17 mars, à [illegible] heures [illegible]

WALTER HUNTINGTON, [illegible]

PAUL SAUVE,

Marchand de Fournitures de Bureaux, Papetier, Relieur et Lithographe.

[illegible]

Demande de Blanchisseuse.

UNE bonne BLANCHISSEUSE [illegible]

Demande de nourrisson.

UNE VEUVE, qui a perdu son enfant depuis deux mois, offre de prendre chez elle un enfant en nourrice pour l'élever au sein ou au biberon, ou pour le garder. [illegible]

Avis de Société.

LA société MACON, ELLISON & CO., est dissoute par la mort de Mr. [illegible] T. L. MACON.

Nlle-Orléans, [illegible] février 1877.

Les soussignés ont formé une société sous la raison HOEY, MACON & O'CONNOR [illegible]

NICHOLAS J. HOEY,
THOMAS L. MACON,
JOHN H. O'CONNOR.

Nlle-Orléans, 1er mars 1877.

Aux Planteurs Sucriers.

LE RATTOON PICKER de A. TROUARD, [illegible]

A vendre par

[illegible]

W. A. REYNOLDS, [illegible]

Docteur H. SAUVE,

Hot Springs,

Arkansas.

LE Dr. F. FORMENTO

[illegible] Rue Royale [illegible]

Consultations: de midi à 2 heures.

CHAS. E. KELLS

ET

M. VIET,

[illegible]

Dr. A. POINCY,

De la Faculté de Médecine de Paris.

[illegible]

CONSULTATIONS en Français, Anglais, [illegible]

EN VENTE A LA LIBRAIRIE

HEBERT & CIE.,

Les Filles de Monte-Cristo,

Par CHARLES TREVOU.

Un volume grand in-octavo, [illegible]

Prix: $2 50.

Faïence, Porcelaine, Verrerie

ARTICLES DE MÉNAGE.

[illegible] Rue du Canal [illegible]

J. B. VINET avec E. VINET.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

[illegible]

BOTTES et souliers [illegible]

Auguste à prêter.

[illegible]

T. F. VAN HORN, [illegible]

ASSURANCE MARITIME.

Orient Mutual Insurance Co.

—OF—

New York.

[illegible]

JOHN E. LAFITTE & CO., Agents. [illegible]

C. ROUYER,

DOREUR, GALVANISEUR, [illegible]

[illegible]

Proclamation du Gouverneur.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Nouvelle-Orléans, 7 Mars 1877.

Attendu que j'ai été informé que D. A. Weber, un citoyen de la paroisse Ouest-Feliciana, avait été assassiné aujourd'hui par une personne inconnue, ou par des personnes inconnues dans la ville de St-Francisville; et attendu que je suis décidé à punir le crime et à réprimer le désordre dans les limites de cet Etat;

En conséquence, moi, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cette proclamation, [illegible] récompense de [illegible] pour aider à l'arrestation du coupable et [illegible] sa culpabilité, afin que la justice ait son cours.

Il a été offert, [illegible] récompense de cinq cents piastres pour l'arrestation [illegible]

Signé de ma main et sous le sceau de l'Etat, aujourd'hui, 7 mars, A. D. 1877.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Oscar Arroyo, Assistant-secrétaire d'Etat.

LES PIANOS PLEYEL

[illegible] de la [illegible]

PLEYEL, WOLFF & CO.,

A PARIS.

[illegible] AGENCE GENERALE pour la vente des Pianos [illegible] STEINWAY, KNABE, HAINES, PISCHER [illegible] GEORGE A. PRINCE & CO. [illegible] CHRISTOPHER.

Si vous avez besoin de quoi que ce soit qui se rattache à la musique, [illegible] INSTRUMENTS DE CUIVRE, [illegible]

LOUIS GRUNEWALD,

Au Grunewald Hall,

Nos 14, 16, 18, 20 et 22 de la rue Baronne, Nlle-Orléans.

A vendre,

A l'entrée du [illegible] "Louis R. [illegible]"

600 tonneaux,

[illegible] GUANO [illegible] PACIFIQUE. [illegible] ENGRAIS [illegible] PLANTEURS [illegible]

LEHMAN, ABRAHAM & CO.

A. DABEZIES,

(Successeur de T. BARD,)

Vétérinaire et Maréchal Ferrant.

No 180 et 184 RUE TOULOUSE.

[illegible]

CULLOM & CASTELLANOS,

AVOCATS,

AU No 31 de la rue du Camp, coin Commune, [illegible]

Maladies Chroniques.

[illegible]

JE viens de transférer mon CABINET DE CONSULTATIONS au No [illegible] de la rue de Chartres, [illegible]

Dr C. TURPIN.

J. VERGNOLE,

[illegible] Rue Decatur [illegible]

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS À L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

[illegible]

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

[illegible]

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.

L. GIROT.

[illegible] Rue du Canal [illegible]

Tailleur Fashionable.

[illegible]

LAURENT LACASSAGNE.

Marchand - Commissionnaire et [illegible]

[illegible]

INSTITUTIONS.

COLLÈGE COMMERCIAL.

OUVERT [illegible]

LEWIS SOLOMON, Président.

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle M. FITZGERALD, [illegible]

Institution de Mlle Defrance,

[illegible]

PAR MLLE SUZANNE LAHRESTE.

[illegible]

L'Union Française.

LE Conseil de [illegible]

EDGAR LABUE, Président.

[illegible]

BOIS CHARPENTE

AU MOULIN "[illegible]"

[illegible]

NICOLAS CORBINA. [illegible]

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 MARS—CLASSE No 58.

[illegible]